

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

Séance du 3 juillet 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le sous la présidence de Monsieur Lucien GONNOT, Maire.
Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 5 JUIN 2015

Le compte rendu de la séance du 5 juin 2015 est approuvé à 11 voix pour et 2 abstentions.

II – ATTRIBUTION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE BESSAY

L'appel à concurrence pour les travaux d'aménagement de la route de Bessay – 2^e tranche a été lancé le 2 juin. Les offres ont pu être reçues jusqu'au 23 juin à 12H.

Sur 10 dossiers retirés, seules 3 entreprises ont transmis une offre. Le Conseil municipal a retenu l'offre de l'entreprise SMTBP de Domérat, la mieux disante, pour un montant hors taxes de 289 683.50 €.

III – CONVENTION AVEC MOULINS COMMUNAUTÉ

La commune a fait le choix de confier l'instruction des autorisations de droit des sols au service commun d'instruction Moulins Communauté. Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec Moulins communauté.

IV – CONVENTION AVEC FREE MOBILE

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec Free mobile pour l'implantation d'un pylône de téléphonie mobile 4G, en fond de la zone d'activités des Gambades.

V – PROJET DE COMPOSTAGE AVEC LE SICTOM

Le Sictom nord Allier mène une expérimentation de compostage dans les cimetières. L'objectif est de réduire le volume collecté dans le cadre des déchets ménagers.

Il propose d'installer quatre composteurs en bois à proximité des conteneurs actuels, ainsi que des panneaux d'information précisant ce qui doit être mis dans le composteur (terre et fleurs) et ce qui continuera à être collecté dans le conteneur (pot, plastique, papier,...).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de mener cette expérimentation.

QUESTIONS DIVERSES

Passage du jury des maisons fleuries

M. le Maire présente le calendrier du passage du jury de l'ancien canton de Neuilly le réal, du concours 2015 des maisons fleuries. Un membre du Conseil municipal devra représenter la municipalité dans chacune des communes dans lesquelles passera le jury.

Fermeture du bureau de poste

M. le Maire procède à la lecture du courrier reçu par la Poste dans lequel il est mentionné que le bureau de poste sera fermé tous les jeudis et vendredis des mois de juillet et août, faute d'effectifs suffisants. M. le Maire rappelle que le bureau de poste a déjà été fermé inopinément au cours de l'année, sans que la mairie ni les usagers n'aient été avertis préalablement.

Face à ce problème, M. le Maire propose de rédiger une lettre ouverte / motion à la Poste pour signaler que la commune est farouchement opposée à cette fermeture, qui même temporaire, reviendrait à supprimer un service public. Cet engrenage pourrait à terme conduire les usagers à ne plus fréquenter ce service public... Cette proposition reçoit l'accord unanime du Conseil municipal. La motion suivante est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil municipal,

- considérant que la fermeture du mercredi après midi avait été acceptée sous réserve de l'ouverture 6 matins et 4 après midi par semaine,
- considérant que le bureau a été plusieurs fois fermé depuis le début de l'année, sans que les usagers en aient été préalablement avertis,
- considérant que les fermetures supplémentaires envisagées par la direction des ressources humaines provoqueront une désaffection progressive des usagers, et une baisse des activités du bureau de Poste,
- considérant que ces fermetures sont les premiers pas d'un engrenage qui ne peut conduire à terme qu'à une fermeture du service,
- considérant que la poste est un service public,

le Conseil municipal réuni le 3 juillet :

- émet un avis défavorable et s'élève fortement contre la fermeture les jeudis et vendredis après midi au cours de l'été 2015.
- demande à la direction des ressources humaines de doter le bureau de poste de Neuilly le réal de moyens humains lui permettant d'ouvrir normalement aux horaires initialement prévus.

Travaux route de Moulins

M. PRONCHERY constate que les travaux de voirie ont enfin été réalisés par l'entreprise COLAS, le 3 juillet, mais que la chaussée en bas de la rue des Rosiers n'a elle, pas été rénovée. M. BAUDOIN lui répond qu'effectivement la date de ces travaux n'a pas encore été fixée.

M. BAUDOIN signale que la date de réalisation des travaux route de Moulins, a plusieurs fois été remise et qu'il a fallu batailler ferme pour qu'ils soient effectués.

M. PRONCHERY dresse ensuite un bref bilan de la dernière réunion du SDE 03 à laquelle il a assisté.

ONAC

M. PRONCHERY indique avoir reçu un courrier de l'ONAC remerciant la commune pour les dons récoltés lors de la collecte du bleuet de France le 8 mai.

Table de ping-pong

M. BAUDOIN signale que la table de ping-pong en béton a été installée à l'espace Valty, mais que malheureusement le filet a déjà été tordu à cause d'une utilisation inappropriée de cet équipement sportif.

Construction d'un préau à l'école maternelle

M. BAUDOIN informe le Conseil municipal que la construction du préau à l'école maternelle ne pourra être réalisée durant les vacances de la Toussaint comme souhaité. En effet, le permis de construire doit obligatoirement être déposé par un architecte et non directement par la commune, ce qui augmente les délais d'obtention.

Mme GUITTON se fait le relais de plusieurs administrés qui ont signalé la présence récurrente de crottes de chien dans le jardin de la Sologne. M. le Maire indique que deux panneaux signalant aux propriétaires de chiens que l'espace Valty ne doit pas être un lieu d'aisances seront, prochainement installés.

La séance est levée à 21h35.

